

**EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 Juillet 2009**

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves ROUX, Maire et Vice-Président du Conseil Général.

Sont présents : Mesdames BONNAFOUX-JARDINO/ BIAGIONI/ GENY/
VARDANEGA
Messieurs ROUX / REINAUDO/ ROSSI/ DONZÉ/ IAVARONE/
JACQUOT/ OURTH/ PAU/

Pouvoir de : Monsieur Serge GRAC à Monsieur Gilbert REINAUDO

Absent : Monsieur Xavier LUCAS

Administration : Madame Claudie DELONG

Monsieur Serge PAU est désigné comme secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal du 18 mai 2009 :
Accord à l'unanimité.

2 - Décisions Modificatives :

N° 2 – Budget Principal :

Achat d'un car :

Au compte : 2112-104 : 3.000 €

Au compte : 21561-178 : 3.000 €

N°3 – Budget Principal :

Travaux de réfection mur du cimetière du Mousteirêt :

Au compte : 2031-160 : 5.139,86 €

Au compte : 2313-168 : 5.139,86 €

N° 4 – Budget Principal :

Travaux réfection du stade :

Au compte : 2315-122 : 8.650,91 €

Au compte : 2315-167 : 8.650,91 €

3 – Délibération :

Annule et Remplace la délibération n° 38.2009 du 18 mai 2009 relative à la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} Classe – Catégorie C, suite à la réussite à un examen professionnel.

Suite à la réussite à un examen professionnel, et vu l'avis de la C.A.P. en date du 30 mars 2009, de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet avec effet au 1^{er} Août 2009.

Accord à l'unanimité

4 – Délibération :

Autorisation signature d'une convention entre l'EPF et la DDEA.

Accord à l'unanimité.

5 – Délibération :

Autorisation pour le lancement d'un Marché à Procédure Adaptée pour le choix d'un bureau d'étude pour la réalisation d'un schéma d'organisation urbaine avec l'EPF (Etablissement Public Foncier)

Accord à l'unanimité.

6 – Délibération :

Signature de l'avenant concernant le marché de travaux d'entretien du stade municipal pour un montant H.T. de 13.950 €.

Accord à l'unanimité.

7 – Délibération :

Désignation de l'entreprise pour les travaux d'aménagement d'un parking dans le village suite au marché public à procédure adaptée : l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics – 04350 MALJAI est désignée, suite à la commission d'appel d'offres, pour réaliser l'aménagement d'un parking dans le village pour un montant de 14.744,75 € HT.

Accord à l'unanimité.

8 – Délibération :

Travaux de génie-civil pour l'enfouissement des réseaux de communication électronique – opération sous mandat avec le SIE Digne-Barrême.

Accord à l'unanimité.

9 – Délibération :

Demande de financement par l'emprunt d'un montant de 44.000 € pour l'acquisition d'un bus d'une valeur de 51.200 € H.T auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse.

Accord à l'unanimité.

10 – Délibération :

Vente du Bus : Le Conseil Municipal décide de vendre le bus au Centre de Loisirs et de Vacances situé 9 Route du Château La Colle – 06340 DRAP pour la somme de 17.950 € TTC (dix-sept mille neuf cent cinquante Euros).

Accord à l'unanimité.

11 – Délibération :

Demande de subvention auprès du Comité du Pays Dignois dans le cadre Leader pour la création d'un bistrot de pays.

Montant total estimé du projet : 144.000 € HT.

Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Comité du Pays Dignois dans le cadre FEADER à hauteur de 55 % ainsi que la Contribution Publique à hauteur de 45 %.

Accord à l'unanimité.

12 – Délibération :

Annule et Remplace la délibération n° 41.2009 en date du 18 mai 2009 concernant la demande de subvention pour un schéma d'organisation sur la commune du Brusquet établi par l'Etablissement Public Foncier

Montant total estimé du projet : 30.000,00 € H.T.

Sollicite les aides de l'Etat, du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence et de l'E.P.F. à hauteur de 80 %.

A l'unanimité.

13 – Augmentation Tarifs restauration scolaire et tarifs participation ACEM pour la rentrée scolaire 2009-2010 :

Le Conseil Municipal, à la majorité, moins une abstention, prend en charge le coût de l'augmentation des frais de restauration soit 2,63 % et de ce fait, décide de ne pas augmenter également les tarifs de participation à l'Accueil Collectif des Enfants Mineurs.

14 - Monsieur DUBUS présente les plans du futur atelier municipal.
Ces plans sont approuvés à l'unanimité.

15 - Monsieur DONZE présente les deux solutions possibles pour la création de la future station d'épuration.

Toute personne désirant prendre lecture du compte-rendu en intégralité peut venir le consulter au secrétariat aux horaires d'ouverture de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Jean-Yves ROUX.